



Annuler une Formation IFDP

Par **Skoko**, le **08/03/2016** à **16:15**

Bonjour

Comme plusieurs personnes sur le forum , mon épouse s'est laisser embobiner dans une formation Ifdp..

Formation qui coute très cher 3000€ sur plusieurs mois..

Elle s'est laisser séduire par une conseillère sympa qui lui promettait de l'appeler toutes les semaines afin de faire une formation avec un bon salaire et un métier valorisant à la clé...

Hors elle a du fair e3 devoirs et depuis des mois elle n'ouvre plus ses cahiers car elle n'a pas la motivation..

Il faut dire que la conseillere ne l'a non plus jamais appeler..

Bref cette formation ne l'intéresse plus et puis son chômage s'arrete très bientôt et je n'arrive plus à gérer les fins de mois et cette formation prélevé tout les mois ...

Elle s'est inscrite en mars 2015a t'il un moyen d'arreter réellement cette formation et d'annuler les prélèvements??

Que dois je faire??

Il y a pleins de personnes qui ont écrit en disant d'annuler les prélèvements et le contrat mais personnes ne donnent les suites de l'annulation...

Si un huissier est mandatter et une injonction quelles seront les conséquences??

Merci de me répondre Svp